

CS Traction équine et attelage

Le CS anciennement intitulé « Utilisation et conduite d'attelages de chevaux » devient « **Traction équine et attelage** », avec une montée en qualification du niveau 3 au niveau 4. Il vise à professionnaliser l'usage de la traction équine dans des secteurs tels que l'agriculture, le débardage, le transport et l'entretien des espaces naturels. Accessible par apprentissage, formation continue ou VAE (validation des acquis de l'expérience), il est dispensé dans 5 centres spécialisés.

Le programme repose sur **trois blocs de compétences** :

1. **Organisation des interventions** : planification, choix des équipements et des équidés.
2. **Préparation des équidés** : soins, suivi sanitaire et entraînement.
3. **Réalisation des interventions** : conduite des attelages pour divers usages professionnels.

Cette certification rencontre une **forte demande sur le marché du travail**, notamment dans les collectivités territoriales, les entreprises agricoles, viticoles et forestières, ainsi que dans le domaine du tourisme et des services écologiques. Elle répond aux enjeux écologiques et sociétaux par la réduction de l'impact environnemental, la préservation de la biodiversité et des sols, le développement du cheval territorial comme outil social et médiateur et la conservation du patrimoine génétique des races de chevaux de trait. Ce CS permet d'accéder à divers métiers spécialisés, tels que :

- **Cocher-meneur** (transport de personnes et de marchandises)
- **Meneur-débardeur** (travaux forestiers)
- **Meneur-laboureur** (agriculture et viticulture)
- **Prestataire de services en traction équine** (entretien d'espaces naturels, maraîchage, tourisme équestre)

Ce CS favorise la professionnalisation et la modernisation des métiers liés à la traction animale, alliant tradition, innovation et respect du bien-être animal.